

Arusha, le 26 novembre 2007

Prisonniers politiques de l'ONU
UNDF
Arusha – Tanzanie

À l'honorable Juge C.M. Dennis Byron,
Président du TPIR,
Arusha – Tanzanie

RECEIVED 27 NOV 2007

Objet: Dénonciation des pressions continues du FPR sur le TPIR

Monsieur le Président,

Nous, Prisonniers politiques de l'Organisation des Nations Unies, signataires de la présente, souhaitons dénoncer, une fois de plus, les pressions continues exercées par le régime dictatorial du Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir à Kigali sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

En effet, suite à la décision du TPIR de se dessaisir des affaires Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucyibaruta en faveur de la justice française, le Gouvernement rwandais a immédiatement annoncé son intention d'exiger des explications au TPIR en prétendant qu'il aurait agi sans respecter son entente avec les autorités rwandaises relativement à ces affaires. Selon Radio France Internationale (RFI) captée à Arusha dans la matinée du 25 novembre 2007, « *le Gouvernement rwandais se dit étonné du comportement du TPIR. Le Tribunal s'est dessaisi au profit de Paris dans le procès de deux génocidaires présumés, Munyeshyaka et Bucyibaruta. Kigali demande des explications* ».

L'attitude du Rwanda confirme la position exprimée dans notre déclaration du 15 novembre 2007 selon laquelle le FPR exerce des pressions sur le TPIR avec pour objectif inavoué d'imposer la justice du Vainqueur. Pour conforter leur position et justifier leur immixtion dans ces affaires, les responsables du FPR, accusés ouvertement par le Juge anti-terroriste français Jean-Louis Bruguière d'être les auteurs de l'attentat terroriste contre le Président Habyarimana, attentat déclencheur des massacres de 1994, prétendent que les Hutu sont les alliés de la France dans le génocide des Tutsi et que de ce fait, ce pays n'a aucune autorité morale de les juger.

Nous pensons qu'en se dessaisissant des affaires Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucyibaruta, le TPIR a reconnu à la justice française sa capacité à rendre une justice équitable. En s'insurgeant contre cette décision, les responsables du FPR témoignent, une fois de plus, de leur volonté de dicter au TPIR les règles à suivre, même aux Chambres appelées à rendre des décisions judiciaires.

Comme les responsables de l'ONG « Société Civile Rwandaise » l'ont écrit, le 20 novembre 2007, à partir de Bruxelles, « *Trop c'est trop* ». Depuis la publication de notre déclaration du 15 novembre 2007, de nombreuses personnes physiques et morales à travers le monde ont déjà appelé le TPIR à respecter ses missions officielles inscrites dans la Résolution 955 du 8 novembre 1994. Quant à nous, nous avons toujours recommandé aux autorités de ce Tribunal de se défaire de l'emprise du

régime du FPR. Le fait pour elles de n'avoir rien voulu entendre a conduit indubitablement au contrôle du TPIR par ce régime dont plusieurs hauts responsables, au premier rang desquels se trouve le général Paul Kagame, sont présumés responsables de graves violations du droit international humanitaire commises au Rwanda.

L'attitude affichée par Kigali à la suite de la décision du TPIR de se désister des affaires Munyeshyaka et Bucyibaruta devrait réveiller les responsables de ce Tribunal et les amener à affirmer désormais l'indépendance de cette institution judiciaire internationale vis-à-vis du régime dictatorial du FPR installé au Rwanda par la force des armes. Nous demandons encore une fois au TPIR de sortir de son silence, d'affirmer son indépendance et son impartialité en sévissant contre tous les présumés responsables des massacres de 1994 évoluant au sein du FPR et dont les dossiers complets sont enfouis depuis de longues années dans les tiroirs du Procureur du TPIR. Nous dénonçons cette complicité du Procureur qui est à la base de la scandaleuse impunité garantie aux criminels avérés dans les rangs du FPR.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Les signataires : voir liste en annexe

Copie pour information:

- Président du Conseil de Sécurité de l'ONU ;
- Secrétaire Général de l'ONU ;
- Honorables Juges du TPIR (tous) ;
- Monsieur le Greffier du TPIR, à Arusha ;
- Monsieur le Procureur du TPIR, à Arusha ;
- Madame/Monsieur l'Avocat(e) de la Défense (tous) ;
- Monsieur le Président de l'ADAD, à Arusha ;
- Commission des Droits de l'homme, à Genève ;
- Commission Internationale des Juristes, à Genève ;
- Association Américaine des Juristes ;
- Association internationale des Juristes démocrates, New Delhi ;
- Cour Européenne de Justice ;
- Cour Européenne des Droits de l'Homme, à Strasbourg ;
- Cour Africaine des Droits de l'Homme ;
- Amnesty International à Londres ;
- Familles des signataires ;
- Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda, à Bruxelles ;
- Forces Démocratiques Unifiées (FDU) ;
- Association Dukomere, à Bruxelles ;
- Avocats sans frontière, à Paris ;
- FIDH, à Paris;
- Human Rights Watch;
- La Presse.

Liste des signataires de la lettre du 26 novembre 2007 adressée au Président du TPIR
dont l'objet est : « Dénonciation des pressions continues du FPR sur le TPIR »¹

1. BARAYAGWIZA Jean Bosco

2. BIKINDI Simon

3. BIZIMUNGU Augustin

4. GACUMBITSI Sylvestre

5. GATETE Jean Baptiste

6. HATEGEKIMANA Ildephonse

7. IMANISHIMWE Samuel

8. KABILIGI Gratien

9. KAJELIJELI Juvénal

10. KAREMERA Edouard

11. KARERA François

12. KALIMANZIRA Callixte

13. MUHIMANA Mika

14. MUNYAKAZI Yusuf

15. NAHIMANA Ferdinand

16. NCHAMIHIGO Siméon

17. NDAYAMBAJE Elie

18. NDINDILYIMANA Augustin

19. NGIRUMPATSE Matthieu

20. NIYITEGEKA Eliezer

21. NSENGIYUMVA Anatole

22. NTABAKUZE Aloys

23. NTAHOBARI Shalom Arsène

24. NTEZIRYAYO Alphonse

25. NYIRAMASUHUKE Pauline

26. NZIRORERA Joseph

27. RENZAHO Tharcisse

28. RUTAGANDA Georges

29. SAGAHUTU Innocent

30. SEMANZA Laurent

31. SETAKO Ephrem

32. SIMBA Aloys

33. ZIGIRANYIRAZO Protais

¹ Les personnes dont les noms sont repris aux numéros 17 et 24 ont adhéré à la « Déclaration des accusés et condamnés du TPIR énonçant leur statut de prisonniers politiques de l'ONU » après sa publication à la date du 15 novembre 2007.

Arusha, November 26, 2007

UN Political Prisoners
UNDF
Arusha – Tanzania

Honorable Juge Dennis C.M. Byron
President of the ICTR,
Arusha – Tanzania

Subject: Denunciation of the continuing pressure on the ICTR by the RPF

Mr. President,

We, the UN Political Prisoners signatories of the present letter would like to strongly denounce the continuing pressure on the International Criminal Tribunal for Rwanda by the dictatorial regime of the Rwandan Patriotic Front (RPF) in power in Kigali.

Indeed, following the decision of the ICTR to refer the cases of Wenceslas Munyeshaka and Laurent Bucyibaruta to the jurisdiction of France, the Rwandan Government has immediately announced its intention to demand explanations from the ICTR claiming that it did not comply with their agreement about these cases. According to RFI (Radio France Internationale) heard at Arusha in the morning of 25 November 2007, *“the Government of Rwanda is surprised by the ICTR behavior. The Tribunal has referred to Paris the cases of two presumed ‘genocidaires’ Wenceslas Munyeshaka and Laurent Bucyibaruta. Kigali demands explanations”*.

The Rwandan attitude confirms the position that we expressed in our Declaration of November 15, 2007 according to which the RPF exerts pressure on the ICTR with undeclared objective to impose victor’s justice. In order to consolidate their position and interference in those cases, the RPF leaders publicly accused by the French anti-terrorist Judge Jean Louis Bruguière to be the authors of the terrorist attack against President Habyarimana which triggered the 1994 massacres, claim that Hutus and France are allies in the genocide against Tutsi and that, therefore, that country has no moral authority to judge them.

We consider that when referring the cases of Wenceslas Munyeshaka and Laurent Bucyibaruta, the ICTR recognized that the French jurisdiction has the capacity to render fair justice. When rebelling against the decision, the RPF leaders demonstrated, once again, their willingness to dictate rules to the ICTR even to the Chambers that have to render judicial decisions.

As the leaders of the NGO « *Société Civile Rwandaise* » stated on November 20, 2007 from Brussels, *“enough is enough”*. Since the publication of our Declaration of November 15, 2007, many individuals and associations all over the world have appealed to the ICTR for the respect of its official missions enshrined in Resolution 955 of 8 November 1994. As far as we are concerned, we kept recommending to the ICTR authorities to get rid of RPF influence. The fact that they did not want to pay heed led indubitably to the control of the ICTR by that regime of which many high-

ranking leaders, including General Kagame, are presumed to be responsible for serious violations against international humanitarian law committed in Rwanda.

The attitude of Kigali following the decision of the ICTR to refer the cases of Wenceslas Munyeshaka and Laurent Bucyibaruta should stir up the authorities of the Tribunal and bring them to affirm the independence of this international judicial institution towards the RPF dictatorial regime established in Rwanda through the barrel of the gun. We request, once again, the ICTR to break its silence, affirm its independence and impartiality by clamping down on all individuals within the RPF who are presumed to be responsible of 1994 massacres and for whom finished files are hidden in the office of the ICTR Prosecutor. We denounce the Prosecutor complicity which constitutes the source of the scandalous impunity granted to the recognized criminals within the RPF.

Sincerely yours.

The signatories: see the attached list

copy to:

- The President of the UN Security Council;
- The UN Secretary General;
- The ICTR Judges (all);
- The ICTR Registrar, Arusha;
- The ICTR Prosecutor, Arusha;
- Defense Lawyers (all);
- ADAD President, Arusha;
- Commission for Human Rights, Geneva;
- International Commission of Jurists, Geneva.
- American Association of Jurists;
- International Association of Democratic Jurists, New Delhi.
- European Court of Justice;
- European Court for Human Rights, Strasbourg;
- African Court for Human Rights;
- Amnesty International, London;
- Families of the signatories;
- Center fighting against Impunity and Injustice in Rwanda, Brussels;
- FDU (Forces Démocratiques Unifiées);
- Dukomere Association, Brussels;
- Lawyers Without Borders, Paris;
- FDIH, Paris;
- Human Rights Watch, New York;
- The press.